

Valls hausse le ton sur le logement



POLITIQUE

Le Premier ministre était vendredi dans les Bouches-du-Rhône pour saluer les efforts consentis par les maires en terme de construction d'habitat social. Et fustiger ceux qui ne respectaient pas la loi.

Page 3

10/09/2016

Et les
caravanes
passent

Le maire (DVG) de Gignac, Michel Amiraty, fait visiter à Manuel Valls le chantier de construction de 15 logements sociaux, dans une commune très en retard en la matière. PHOTO FC

Valls jette la pierre aux maires récalcitrants

Habitat

En déplacement vendredi à Gignac, le Premier ministre se félicite de la dynamique enclenchée dans la construction de logements sociaux.

Mais le chef du gouvernement redit sa fermeté face aux communes ne respectant pas la loi.

« Cohésion républicaine et sociale », risque « d'apartheid territorial et ethnique », Manuel Valls n'a pas hésité à implorer les fondements de la nation pour défendre le logement social. Avant une visite l'après-midi à Marseille, pour discuter métropole avec les élus et du côté d'Euromed, le Premier ministre était de passage, vendredi matin, à Gignac-la-Nerthe.

Un « honneur » pour Michel Amiraty, le maire (DVG), fier d'accueillir « le Premier ministre de la France », comme il l'a souligné de manière solennelle. Mais solennité rime aussi avec chantier. Manuel Valls a en effet entamé les presque 3 heures de son temps sur place par une visite de 15 logements sociaux en construction. Aux côtés d'Emmanuelle Cosse, ministre du Logement, de Jean-Michel Baylet, ministre de l'Aménagement du territoire, et de Thierry Repentin, délégué interministériel à la mixité sociale dans l'habitat, le Premier mi-

nistre écoute et échange à bâtons rompus, notamment sur le droit au logement opposable (Dalo).

Un peu plus tard, autour d'une table ronde, la discussion est plus posée avec des élus, professionnels et associations investis dans la construction de logements sociaux. Ce n'est pas un hasard si le locataire de Matignon a choisi les Bouches-du-Rhône pour aborder cette question : sur les 221 communes françaises dites carencées en logements sociaux, 42 se trouvent dans le département. Dont Gignac, à la traîne avec son taux de 5%, loin des 25% imposés par la loi SRU. « Il y a un volontarisme de l'État sur un territoire qui a pris du retard. Le gouvernement a décidé de prendre des mesures qu'il faut respecter », martèle le chef du gouvernement. Il rappelle à trois ou quatre reprises qu'il a été maire d'Evry, pour démontrer qu'il sait

que « construire du logement social, ce n'est jamais facile, ça charrie des peurs mais il faut de l'intelligence collective, chacun doit prendre sa part et éviter la ségrégation surtout dans ces temps », intime-t-il.

« Carotte » et « menace »

Un avertissement que Michel Amiraty ne prend plus pour lui. Sa commune a signé hier un contrat de mixité sociale. Un document Ville-État qui fixe le nombre de constructions de logements sociaux dans les années futures afin de combler le retard. 37 villes, sur les 42 carencées, ont ou vont signer un contrat similaire. Qui permet aussi aux communes de voir s'effacer les lourdes pénalités financières pour non-respect de la loi SRU... « Comme quoi parfois il y a la carotte que les élus attendent et, parfois, désolé de le dire ainsi, le bâton ou la menace qui fait

avancer les choses », se satisfait Manuel Valls, soulignant « une belle dynamique qui se met en place ».

Mais, et de nombreux édiles le pensent, la loi SRU est trop rigide, « son application prend insuffisamment en compte la diversité des réalités locales », regrette Michel Amiraty. Prix du foncier élevé ou absence de terrains sont souvent avancés. « Le logement social ce n'est pas la gestion des problèmes sociaux comme encore trop d'élus le croient ou feignent de le croire », rétorque le Premier ministre, qui menace les maires récalcitrants : « Face à un égoïsme territorial revendiqué, nous agissons avec la plus grande fermeté », renvoyant au projet de loi Égalité et citoyenneté, qui prévoit d'accorder de nouveaux moyens coercitifs à l'État pour contraindre à construire.

Florent de Corbier

Alteo : Elus EELV reçus en Préfecture mais « aucune avancée »

● Olivier Dubuquoy, géographe, représentant la société civile, faisait partie de la délégation d'élus EELV, reçue en Préfecture vendredi matin, sur le dossier des boues rouges, par Loïc Rocard, fils du défunt ancien Premier ministre, conseiller technique au cabinet de Manuel Valls. Avec Michèle Rubirola et Rosy Inaudi, conseillères départementales des Bouches-du-Rhône, et ce juste avant que les policiers ne les convient à rebrousser chemin se trouvant alors devant la Préfecture, ils

résument l'échange. « On a listé les cinq points de ce qu'on voulait mais on n'a pas été entendus, explique le géographe. On a l'impression que le Premier ministre découvre le dossier et moi j'ai le sentiment de revivre les épisodes d'il y a 6 ans. » Ils demandent « l'arrêt immédiat de tout rejet solide ou liquide, le démantèlement de la conduite, des études d'impact sur la valorisation des déchets solides pour lesquels nous n'avons aucune preuve de leur non toxicité », souligne Michèle Rubirola. « Il faut un processus de reconversion

de l'usine Alteo pour protéger les 350 emplois mais aussi les 600 emplois de pêcheurs et ceux liés au tourisme qui sont menacés aussi. On n'est pas contre l'emploi mais il faut qu'il soit compatible avec la protection de l'environnement. » Ce à quoi souscrit Rosy Inaudi, élue du canton de Gardanne. « Le procédé de filtration existe. Alteo ne le met pas en place. Pourquoi ? Il ne faudrait que 9 mois pour que ce soit opérationnel. Je suis persuadée qu'à terme ils veulent fermer l'usine, raison pour laquelle ils ne veulent pas investir. » NF.

Ce mois d'août est à marquer d'une pierre blanche. Quinze ans après l'adoption de la loi SRU, la Préfecture des Bouches-du-Rhône a à la fois prononcé la carence en matière de réalisation de logements sociaux pour deux communes, en l'occurrence Mimet et Eguelles, et a également pris la main sur certains secteurs de leur territoire pour y lancer des projets de construction. Enfin !

Il devrait - en théorie - en être de même pour un autre sujet connexe : la création d'aires d'accueil des gens du voyage. Problématique très approchante, la loi obligeant les communes de plus de 5 000 habitants à se doter d'une aire d'accueil date de 2000, les idées reçues sont très similaires et nombre de communes s'emploient à une même course de lenteur. Sur les 1 200 places nécessaires d'après les différentes études relevées dans le schéma départemental contractualisé en 2011 entre la Préfecture et le conseil général il en existait 165. Un nouveau découpage territorial est intervenu en 2014 avant l'avènement des Métropoles devenues « compétentes » en ce domaine.

« Logement social ou aire d'accueil : même exigence »

« La création des équipements a du mal à se concrétiser », soulignait en février 2016 le préfet. « Cependant, courant 2016, une centaine de places supplémentaires devraient être livrées. Ce qui portera le nombre à environ 380 sur les 1 000 inscrites au schéma. » Autant dire qu'une majorité de communes, d'EPCI et de groupements sont toujours en dehors des clous, ce qui n'empêche pas certains d'entre-eux de faire dresser constats d'huissier et d'entamer des procédures d'expulsion si des caravanes s'installent sur un parking, des places de stationnement ou un terrain vague... Le comble.

Que ce soit les aires d'accueil ou le logement social, « le débat est le même », reconnaît Emmanuelle Cosse, la ministre du Logement et de l'habitat durable. « Mais la loi ne prévoit pas que l'on pénalise les communes. » En revanche, « nos exigences sont les mêmes ». Sauf que de la carotte et du bâton, il manque le bâton.